

**A LIRE**

dans ce numéro :

- Les sessions intensives de 1954. P. 2
- Les congrès de nos fédérations. P. 3
- Le 1er mai des fonctionnaires. P. 5
- Reorganization of Maritime Commission. P. 6



VOL. XXX — No 18

Montréal, 7 mai 1954

**AVIS**

La C.T.C.C. et le journal "Le Travail" occupent maintenant de nouveaux locaux à 8227 boulevard St-Laurent, à Montréal.

Veillez noter ce changement d'adresse, s.v.p.

Pour les employés de Corbeil Ltée et de Tétrault Shoe

# L'HEURE DE LA JUSTICE VA BIENTÔT SONNER

Au pays du Québec :

## LES TAUDIS DEVIENDRONT UNE INSTITUTION PERMANENTE?

Le HERALD annonçait lundi dernier que 200,000 personnes à Montréal sont logées dans des conditions inadéquates, selon les relevés effectués par un groupe de 50 organismes qui désirent travailler à l'amélioration des conditions de logement à Montréal.

D'autre part, nous attendons toujours le rapport que doit soumettre la Commission Dozois sur le sujet à l'Hôtel de ville de Montréal.

Nous ne connaissons pas les conclusions de ce rapport ni les recommandations pratiques qu'il fera aux conseillers de la Cité. Chose certaine, c'est que le rapport devra constater un nombre assez élevé de taudis à démolir le plus tôt possible et suggérer un plan de construction permettant de loger les familles à faible revenu.

\* \* \*

Quelles formes prendront ces recommandations? Elles ne pourront éviter de recommander la collaboration entre les divers paliers des autorités civiles: le gouvernement fédéral, le gouvernement provincial et le gouvernement municipal.

Même en rationalisant la construction publique le plus possible, il est impossible de construire à moins de déboursier au moins \$1,500 la pièce, soit un total de \$7,500 le logement de cinq pièces, y compris les services essentiels, les aménagements de terrains, de parcs publics, l'installation de système de chauffage adéquat.

Montréal est-il capable d'entreprendre la construction de 5,000 logements de ce genre en remplacement des taudis? Montréal peut-il engager \$35 millions dans la construction publique?

Montréal pourrait sans doute agir en ce sens mais on peut être assuré qu'il n'en sera pas ainsi. M. Asselin, qui sait ce dont il parle, disait, lors de la présentation du budget, que les finances municipales ne permettraient pas d'entreprendre un plan de construction publique.

\* \* \*

Où se tourner? Du côté de Québec, Montréal peut-il attendre une aide appréciable? Un revirement d'opinion au sein du gouvernement pourrait permettre de considérer la coopération des municipalités et du gouvernement provincial pour démolir les taudis et loger les familles actuellement mal logées. Mais quand on sait que le gouvernement provincial ne veut même pas prêter à ceux qui désirent construire leur propre maison; quand on sait que le gouvernement provincial ne veut même pas garantir les prêts consentis par les institutions financières, sous le prétexte que ce serait une mesure socialiste, il est clair que le gouvernement n'entrera pas lui-même dans le domaine de la construction publique.

\* \* \*

Qu'attendre maintenant de la législation fédérale en ce domaine? La législation existe. La Loi Nationale permet à la Société Centrale d'Hypothèques et de Logement de participer à la démolition des taudis, à l'aménagement des terrains, à la construction de logements à loyer modique de concert avec les municipalités, à condition que demande soit faite par les provinces, attendu que le domaine du logement relève de la juridiction provinciale.

Alors s'il faut en croire les dernières déclarations de M. Duplessis, jamais Québec ne collaborera avec Ottawa pour l'application de la Loi Nationale de l'Habitation.

Le cercle est clos. Impossible d'en sortir quand les querelles politiques passent avant le bien-être social, quand la politique partisane prime le bien commun.

Chez nous les taudis prendront figure d'institution permanente à moins qu'une opinion publique agissante ne fasse entendre sa voix.

Fernand BOURRET

Malgré les pressions et les procédures dilatoires, c'est la majorité syndicale qui fera définitivement pencher la balance

Malgré toutes les manoeuvres antisyndicales des maisons Tétrault Shoe et Corbeil Ltée et les procédures légales intentées par les entreprises concernées et l'Association patronale dont fait partie ces deux industries de la chaussure de Montréal, les employés en cause ont confiance d'obtenir leur certificat de reconnaissance syndical et de pouvoir enfin, après près d'une année de délais et de procédures légales, négocier une convention collective de travail.

Les dirigeants du Syndicat des Travailleurs en Chaussures de Montréal, Inc. nous informent qu'un jugement est incessamment attendu dans le cas d'un bref d'injonction et que le bref de prohibition sera plaidé sous peu, ce qui mettra

fin à toutes les disputes légales qui ont fait suite à la demande de certification en décembre 1953.

### Historique

Peu de syndicats ont eu à faire face aux difficultés dont fera mention l'énumération qui suivra. Une chose est certaine, c'est qu'un syndicat qui réussit à traverser de telles difficultés reste un syndicat aguerri à jamais.

Rappelons que l'organisation débuta chez Tétrault Shoe en septembre 1953 et que le syndicat des Travailleurs en Chaussures de Montréal Inc. plaçait une demande de reconnaissance syndicale auprès de la Commission des Relations Ouvrières, le 21 décembre 1953, pour représenter les quelque 315 employés de Tétrault Shoe Ltd de Montréal.

Deux jours plus tard, deux syndicats recevaient leur avis de congédiement.

Le 12 janvier 1954, les enquêteurs de la C.R.O. procédaient à leur enquête habituelle: vérification des cartes de membres du

syndicat et vérification de la liste des employés couverts par la demande de certification. Mais l'Employeur refusa tout simplement l'accès aux livres de la compagnie. Les enquêteurs informèrent la C.R.O. de l'attitude de Tétrault Shoe et cette dernière avisa le Procureur général, M. Duplessis.

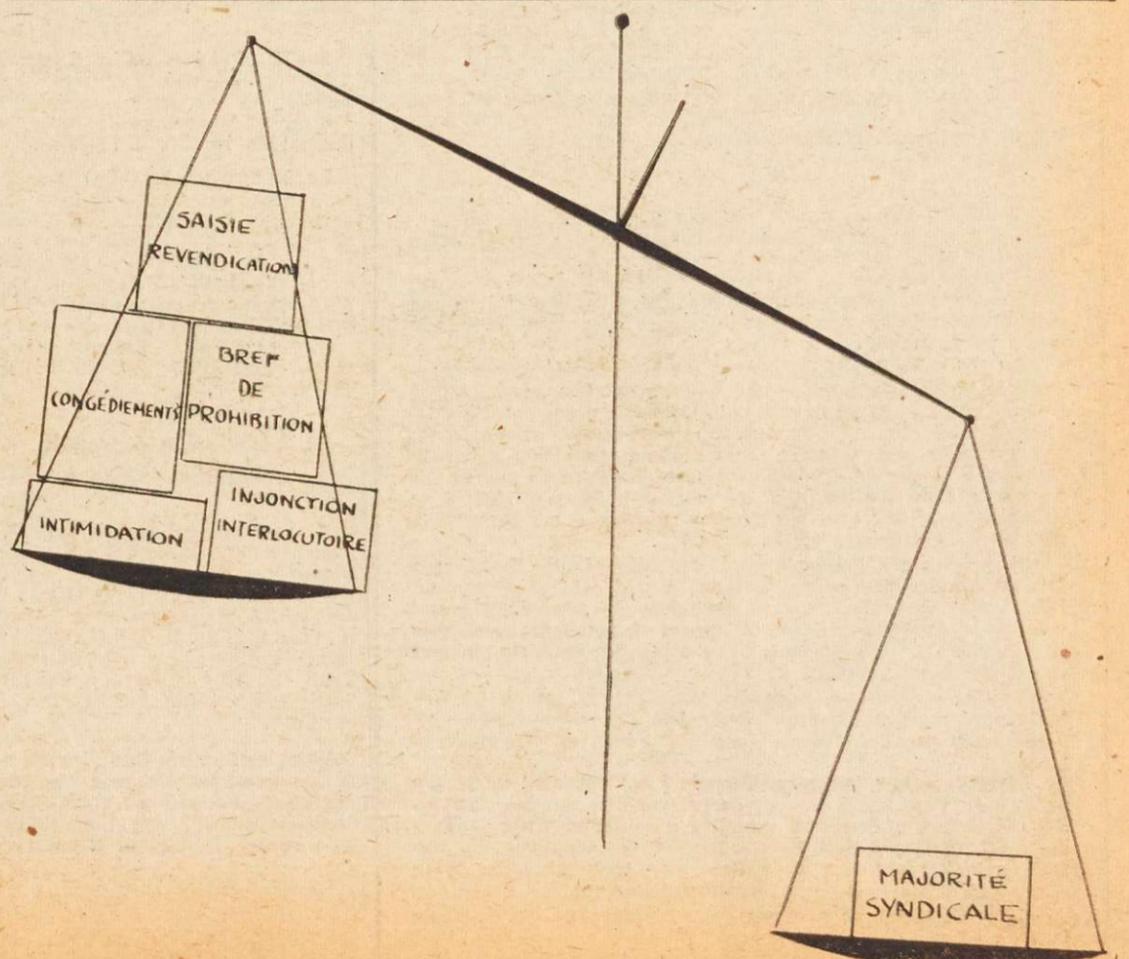
Ce dernier délégua M. Cyprien Miron auprès de Tétrault Shoe qui refusa aux enquêteurs de la C.R.O., encore, l'autorisation de vérifier la liste de ses employés.

### Des procédures

Dès lors, M. Philippe Girard, organisateur de la C.T.C.C. entra en communication avec M. Léonce Girard, secrétaire du Comité Paritaire de la Chaussure de la province de Québec pour obtenir de cet organisme le nombre d'employés de la Tétrault Shoe Ltd pour décembre 1953. Le secrétaire du Comité Paritaire refusa.

Le 10 février, la C.R.O. fait parvenir à M. Léonce Girard un subpoena lui enjoignant de com-

(Suite à la page 2)



## LES RESPONSABLES DE LA POC



Les éditeurs des journaux syndicaux de langue française se rencontrent régulièrement à Montréal pour préparer le bulletin de presse bi-mensuel de la Presse Ouvrière Coopérative. Sur ces deux photos, on remarque de gauche à droite : Gisèle Bergeron de l'Aiguilleur; Pierre Louis Gélians (Steel-Labour) Léo Lebrun (La Voix des Manuels). Debout : Morden Laxal rus du service anglais (CPA) Dorothee Vincent de La Voix des Manuels. Sur la photo de droite : Andrée Thibodeau de Nouvelles Ouvrières CCL et Bill Dodge CBRE Transport.

## Le 9e Congrès de Laval

## LE DROIT INDIVIDUEL DOIT FAIRE PLACE AU DROIT SOCIAL

La société n'accepte pas facilement de se réformer pour faire place aux travailleurs. On l'a bien vu par la complexité des débats qui ont eu lieu la semaine dernière au 9e congrès des Relations Industrielles de Laval.

Il s'agissait d'étudier "le règlement des conflits de droit", c'est-à-dire l'aspect juridique des conflits qui divisent patrons et travailleurs. Tout le monde a conscience d'un malaise. Le cadre de lois dans lequel nous vivons a été établi pour une société rurale et commerciale. Il ne reconnaît que les individus et la propriété.

Mais lorsque la révolution industrielle vient bouleverser tout cela, lorsque les travailleurs se voient obligés d'avoir recours à leur solidarité collective pour se défendre, on ne sait plus à quel diable se vouer. Les lois traditionnelles sont insatisfaisantes. Elles aggravent parfois les conflits au lieu de favoriser un règlement.

Alors on cherche des solutions; certains des orateurs entendus à Laval la semaine dernière essayent de trouver de nouvelles formules légales, de nouveaux tribunaux et de nouvelles façons de procéder, qui pourraient être rattachées au système traditionnel.

D'autres prévoient au contraire la création d'un système complètement nouveau au cours des prochaines années. Des commissions prendraient peu à peu la place des tribunaux. On essaierait de mettre la justice plus à la portée des travailleurs.

Il est bien difficile de prédire dans quelle voie on s'en-gagera dans l'avenir. Mais une chose importe surtout, que M. Yves Urbain, professeur à l'université de Louvain, en Belgique, a fort bien soulignée.

On ne saurait rendre justice aux travailleurs en essayant d'enserrer le syndicalisme dans un réseau minutieux de prescriptions légales. On ne réussirait même pas de cette façon à garantir cette fameuse "paix industrielle" que bien des gens préfèrent à la justice. Il faut essayer de libérer le monde du travail des entraves que lui oppose le système légal traditionnel; laisser ce monde du travail élaborer lentement le système dont il a besoin. Car la seule façon d'obtenir la paix c'est de reconnaître les nouveaux besoins créés par la révolution industrielle.

Le 9e congrès des relations industrielles de Laval aura réussi à mettre une fois de plus l'accent sur ce problème. Sans compter qu'on a profité des débats pour clarifier un bon nombre de questions fort importantes.

★ ★

Ainsi M. Urbain a pris un soin particulier pour démontrer qu'il n'y a pas de véritable communauté d'intérêt entre le capital et les employés dans l'industrie. Il y a simplement un compromis d'intérêts divergents. C'est seulement l'existence des syndicats ouvriers qui rassemblent les travailleurs dans une collectivité, rétablit une possibilité de collaboration entre le capital et le travail.

M. Urbain a insisté également sur la nécessité de comprendre que les grèves sont des phénomènes qui font normalement partie du processus de négociation. Quand la grève semble s'opposer à la société, c'est la société elle-même qui est en faute: "La grève ne peut prendre l'allure d'une opposition à l'ordre établi que si elle se produit dans une structure de conflit. Et la structure de conflits, elle, ne se crée que si la société se refuse à composer avec les groupes sociaux que l'industrie a appelés à l'existence et à la majorité".

A propos des grèves encore, Me Marie-Louis Beaulieu a fait remarquer qu'elles ne rompent pas le contrat de travail. Elles l'interrompent seulement. De même les actes illégaux qui peuvent se produire pendant les grèves ne rendent pas les grèves illégaux en elles-mêmes. Ces actes doivent simplement être jugés à leur valeur.

Toutes choses que, nous, les travailleurs, sentons depuis longtemps, mais qu'il n'était pas inutile d'entendre répéter officiellement par des avocats dans un grand congrès universitaire.

Notons enfin que les conférenciers ont consacré une large partie de leur temps à essayer de trouver des remèdes pour les défauts de nos procédures actuelles d'arbitrage. On a longuement étudié la possibilité de constituer des tribunaux du travail ou de transformer le système d'arbitrage de façon suffisamment radicale pour qu'il donne satisfaction.

Reste à savoir ce que nos gouvernants voudront faire de tant de bonnes suggestions?

# LA SEMAINE

## MILLIERS D'OUVRIERS AUX SESSIONS INTENSIVES DE LA C.T.C.C. EN 1954

Ils étudieront le rôle du syndicat dans la communauté

Au cours de l'année 1954, des milliers de travailleurs syndiqués membres de la C.T.C.C. vont étudier le rôle des syndicats dans la communauté où ils se trouvent. C'est ce que vient d'annoncer M. Fernand Jolicoeur, directeur du Service d'Education de la C.T.C.C.

Ces sessions intensives, qui vont s'adresser aux dirigeants et aux membres des syndicats de la plupart des centres de la province auront pour but de faire comprendre aux syndiqués que le rôle du syndicalisme ne se limite pas à des questions d'organisation syndicale, de revendications, de négociation de convention collective ni d'arbitrage. Au contraire, précise M. Jolicoeur, les syndicats devront élargir leur horizon et participer activement, en collaboration avec les autres organismes sociaux, à toute la vie communautaire de la paroisse, de la ville, de la localité où ils se trouvent.

C'est dans ce but que les prochaines sessions intensives organisées par le Comité d'Education de la C.T.C.C. vont étudier un programme de relations communautaires entre les syndicats et les principales organisations sociales de la localité.

Après un cours donné par le directeur du Service d'Education, M. Jolicoeur, un représentant des principales organisations de la localité sera invité à dire comment il entrevoit la possibilité de coopérer avec le mouvement syndical. Entre autres organisations qui seront représentées à ces journées et qui participeront à des forums avec les syndiqués, signalons l'U.C.C., les Coopératives, les Chambres de Commerce, les mouvements d'Action Catholique, les sociétés nationales, etc...

Au cours de ces sessions intensives, les syndiqués étudieront aussi d'autres problèmes que les syndicats doivent envisager en dehors de l'entreprise elle-même.

Par exemple, au cours de M. André Roy sur "l'influence de l'opinion publique dans la formation d'une loi" continuera la formation politique des syndiqués.

MM. Jean-Paul Lefebvre, du Conseil de la Coopération du Québec, et Jacques de la Chevrotière, des Services de Santé du Qué-

bec, traiteront respectivement du budget familial et des plans d'assurance-santé et aideront à faire réfléchir sur les moyens à prendre pour sauvegarder le pouvoir d'achat de la famille et la protéger contre les risques de la maladie. Finalement, M. l'abbé P.-E. Bolté, aumônier adjoint de la C.T.C.C., dégagera la signification propre et les grandes lignes de force de la pensée marxiste.

La première Ecole d'Action ouvrière, cette année, qui a suivi le programme que nous venons de décrire dans les grandes lignes, s'est tenue à Rismouski, à la fin de février. Les autres centres qui ont déterminé déjà leurs dates, sont dans l'ordre:

Québec, 1ère session: 7-9 mai.  
Québec, 2e session: 14-16 mai.  
Sherbrooke: 22-23 mai.  
Granby: 4-6 juin.  
Montréal: 11-13 juin.  
Shawinigan: 25-28 juin.  
Victoriaville: 2-4 juillet.  
Saguenay-Lac-Saint-Jean: 14-18 juillet.  
St-Hyacinthe: 26-28 août.

Il reste encore quelques autres centres qui arrêteront leur programme bientôt et feront connaître la date précise de leur session intensive: Joliette, Sorel, Drummondville, Hull.

## LES EMPLOYES DE TETRAULT SHOE

(Suite de la page 1)

paraître le lendemain devant la C.R.O. avec tous les documents nécessaires.

Le 11, M. Léonce Girard comparaît devant la C.R.O. mais le représentant de l'employeur, Me Marcel Lafontaine fait signifier à M. Girard, un BREF DE PROHIBITION.

Le 12 février, deux enquêteurs se présentent au Comité Paritaire pour vérifier les adresses et occupations de chacun des employés. M. Girard refuse de remettre les documents demandés.

Le 13, M. Léonce Girard, secrétaire du Comité Paritaire, est sommé de paraître devant la C.R.O., et d'y apporter tous les documents relatifs à l'affaire.

Le 15 février, la C.R.O. retourne, après les avoir vérifiés, les documents appartenant au Comité Paritaire. Ce jour-là, un huissier, à la demande de Tetrault Shoe, remet au secrétaire du Comité Paritaire, un bref DE SAISIE REVENDICATION des documents relatifs à Tetrault Shoe, ainsi qu'un BREF DE PROHIBITION.

### L'Association patronale entre dans la danse

A son tour, l'Association Patronale des Manufacturiers de Chaussures du Québec fait émettre un bref d'ASSIGNATION et DECLARATION contre le Comité Paritaire et la C.R.O.; elle y joint une requête en INJONCTION INTERIMAINTE et INTERLOCUTOIRE avec AFFIDAVIT et AVIS.

Mais le Comité Paritaire décide de contester la saisie et de contester l'action de \$25,000.00 intentée par l'Association Patronale contre le Comité Paritaire.

Comme nous l'avons dit, le bref d'injonction a été plaidé et le jugement est attendu sous peu, dans le cas de Tetrault Shoe.

### Le cas Corbeil Ltée

Durant le cours de ces procédures, le Syndicat des Travailleurs en Chaussures de Montréal Inc. plaçait une demande en reconnaissance syndicale pour représenter les employés de Corbeil Ltée.

L'Association patronale agissant pour l'employeur, soutient que les procédures intentées dans le cas de Tetrault Shoe s'appliquent dans le cas de Corbeil Ltée et refuse de bouger.

L'Association patronale prétend qu'il existe une entente entre les parties contractantes au décret de faire coïncider les dates de conventions collectives. Or cette entente prévoit seulement que "les parties tenteront de faire coïncider les dates des conventions collectives de travail".

### Morale de l'histoire

Il existe encore des employeurs qui n'acceptent pas encore le

syndicalisme comme institution chez nous. Parmi ces employeurs antisyndicaux, font bonne figure Corbeil Ltée et Tetrault Shoe Ltd de Montréal.

Malgré toutes les mesures dilatoires, malgré tous les embarras que susciteront les employeurs, les employés de Corbeil et Tetrault Shoe restent des syndiqués convaincus.

Les procédures légales entreprises par Corbeil Ltée et Tetrault Shoe n'ont pour effet que de retarder l'émission du certificat de reconnaissance syndicale qui ne peut manquer d'être accordé à un syndicat représentatif.

Or le syndicat groupe une forte majorité des employés dans les deux entreprises. Ils sont entrés librement dans le syndicat et restent membres malgré les pressions, l'intimidation et les fausses rumeurs, car ils savent que l'heure de la justice va sonner bientôt.

### Saint-Hyacinthe

## Manifestation les 15 et 16 mai

Le Conseil central des Syndicats Nationaux de Saint-Hyacinthe, de concert avec la Ligue Ouvrière Catholique, organise une grande manifestation à l'occasion du Dimanche de la Justice sociale, le 16 mai prochain.

La manifestation débutera le samedi, 15 mai, par une heure de prières et un sermon, et une messe solennelle chantée par Mgr J.-C. Leclair, V.G., P.A., en la cathédrale de Ste-Hyacinthe.

Le lendemain, à toutes les messes, il y aura sermon sur l'éducation sociale et dans la soirée, il y aura une manifestation popu-

laire au sous-sol de la cathédrale, avec la présentation d'un film et un forum.

Les principaux sujets qui seront abordés au cours de la discussion porteront sur l'éducation sociale au sein de la famille, à l'école, dans la profession ainsi que le rôle de l'Eglise et de la Société civile concernant l'éducation sociale.

On sait que le dimanche de la Justice sociale a été institué pour commémorer les grandes encycliques Rerum Novarum et Quadragesimo Anno, l'une publiée le 15 mai 1891 et l'autre, quarante ans après, le 15 mai 1931.

Lors de la commémoration de la publication de ces Encycliques sociales, les travailleurs syndiqués sont appelés à étudier les divers problèmes sociaux à la lumière des enseignements pontificaux.

# LA SEMAINE

LA "CHRISTIANISATION" DU 1er MAI



La force constabulaire eut grande peine à contenir la foule qui se pressait aux abords de l'église St-Jacques, le 1er mai. Des milliers de personnes ne purent trouver place dans la vaste enceinte et ont écouté religieusement le chant exécuté par la chorale des pompiers et l'allocution de Son Eminence le cardinal Paul-Emile Léger, de la place Pasteur, face à l'église St-Jacques.

Joliette

## Les syndicats rencontrent de nombreuses difficultés

Les négociations directes entre la Cie Harnois et le Syndicat ont abouti à un échec.

Le Syndicat a demandé les services d'un conciliateur du Gouvernement provincial.

A date il y a eu deux séances de conciliation, une le 7 avril et l'autre le 20 avril.

Mercredi dernier, le 21 avril, le Syndicat tenait une grande assemblée générale. M. Noël Lacas, agent d'affaires du Syndicat, donna le compte rendu des séances de conciliation, qui n'ont pas, du moins pour le moment, apporté grand succès. Les membres ont donc autorisé le Syndicat à signer les formules d'arbitrage si le 27 avril, date à laquelle le conciliateur, M. Valentine, reviendra à Joliette, si la Compagnie n'a pas amélioré son offre.

Malgré toutes ces difficultés, entre la Compagnie et le Syndicat les relations ouvrières-patronales sont très cordiales.

### La Pinatel

Le Syndicat qui groupe les employés de la Pinatel est un Syndicat connu à Joliette.

La Compagnie et le Syndicat se sont avisés mutuellement de leur désir d'apporter des amendements à leur convention collective de travail.

Une circulaire distribuée, jeudi le 22 avril notait que le Syndicat demandait une augmentation de 13 cents l'heure; une journée normale de 10 heures, une semaine normale de 5 jours et un contrat d'un an.

La même circulaire, qui était une convocation pour une assemblée tenue le 24 avril, notait que la Compagnie offrait une diminution de salaire de 10 p. 100, une journée normale de 10 heures, une semaine normale de 7 jours, un contrat de deux ans.

Au cours de l'assemblée de samedi, les membres ont protesté contre ce manque de compréhension de la part de la Compagnie et ont demandé par résolution adoptée unanimement de porter le différend en conciliation et en arbitrage.

Parmi ceux qui ont pris la parole il y avait M. Raymond Couture, organisateur de la C.T.C.C.; M. Fernand Villeneuve, de la Fédération du Textile, et M. Noël Lacas, organisateur du Conseil Central. Tous trois ont été unanimes à déclarer que les offres de la Compagnie étaient inacceptables.

## LA DATE DES CONGRES DE NOS FEDERATIONS EN 1954

Le congrès

Toutes les fédérations professionnelles et industrielles affiliées à la C.T.C.C. tiendront leur congrès au cours de l'été.

La première fédération à annoncer son congrès, c'est celle des Produits Chimiques qui tiendra ses assises à McMasterville, les 12 et 13 juin prochains.

Au cours de ces congrès, les délégués des différents syndicats affiliés analysent les progrès de leur fédération, discutent de leurs problèmes professionnels et donnent un élan nouveau à toutes les activités.

Les délégués étudient aussi les diverses résolutions d'ordre interne ainsi que celles qui seront soumises à l'automne au congrès de la C.T.C.C.

Voici la liste des fédérations qui nous ont fait connaître les dates et lieu de leur congrès respectif:

**Produits Chimiques:** les 12 et 13 juin à McMasterville.

**Bas Façonné et Circulaire:** les 12, 13 et 14 juin à Sherbrooke.

**Fédération des Mines:** les 19 et 20 juin à Thetford.

**Fédération du Cuir et de la Chaussure:** les 26 et 27 juin à Sherbrooke.

**Employés des Corporations Municipales et Scolaires:** les 9, 10 et 11 juillet à St-Hyacinthe.

**Fédération du Commerce:** les 7, 8 et 9 août à Montréal.

Sherbrooke

## UN NOUVEAU DIFFEREND SYNDICAL DANS 9 GARAGES

Si l'on en juge par les amendements soumis de part et d'autre à la convention collective de travail régissant quelque 200 employés des neuf plus importants distributeurs d'automobiles de la ville de Sherbrooke, patrons et ouvriers ont encore beaucoup de chemin à faire avant d'en arriver à une entente au sujet de la convention collective dénoncée dernièrement.

Il y a déjà longtemps que les relations sont assez tendues entre l'Association des Marchands d'autos des Cantons de l'Est, groupe patronal, et l'Association des Employés de Garages des Cantons de l'Est (C.T.C.C.), groupe ouvrier.

L'an dernier, lors du renouvellement du contrat, la partie syndicale avait décidé de faire la grève, après l'échec des négociations post-arbitrales, mais une entente survenue à la dernière minute avait sauvé la situation.

Les deux parties, à l'heure actuelle, ont dénoncé la convention de travail qui expirera le 16 mai prochain. Les amendements proposés par les deux associations en cause sont presque diamétralement opposés.

**SALAIRES:** Les employeurs demandent une diminution de 10 % sur toute l'échelle des salaires; les employés veulent une majoration de 5 cents l'heure sur le taux des salaires.

**JOURS CHOMES:** Les employeurs désirent enlever de la convention trois jours chômés, soit la Fête du Travail, le Jour d'action de grâces et la Confédération; les employés, au contraire, demandent deux jours chômés et payés de plus, soit le Vendredi saint et la Saint-Jean-Baptiste.

**HEURES DE TRAVAIL:** Les employeurs désirent ajouter la clause suivante: Si le travail de nuit est nécessaire, l'équipe travaillera durant neuf heures par nuit, du lundi au vendredi, et de 1 h. p.m. à 6 h. p.m. le samedi après-midi.

Les employés suggèrent la clause suivante: La semaine régulière de travail sera de 49 heures. Tout travail exécuté après 6 heures p.m. la semaine et après midi le samedi sera payé aux taux réguliers majorés de 50 %.

**SECURITE SYNDICALE:** Les employeurs demandent que la retenue syndicale des non-syndiqués soit complètement enlevée; les employés désirent l'atelier syndical imparfait, qui s'exprime de la façon suivante:

L'article concernant les uniformes est complètement enlevé par les patrons, qui veulent que les employés fassent leur propre lavage. Les employeurs inscrivent comme dernier amendement la clause suivante: le mécanicien sera responsable du travail repris pour cause de négligence, dans une part égale avec le patron (50 pour cent).

Du côté syndical, des clauses spéciales ont rapport à la procédure des règlements de griefs, à l'ancienneté et à la rétroactivité au 16 mai. Une nouvelle clause se lit comme suit: un minimum de 44 heures de salaire par semaine est garanti aux employés payés à l'heure, qui sont sur les lieux, à la disposition de leur employeur, pendant les heures régulières de la semaine. Advenant une absence à la demande de l'employé, le garanti restera en vigueur, mais sera diminué au prorata des heures d'absence.

Les neuf garages concernés par la convention de travail sont: Webster Motors, Morisset Limitée, Gingras Automobile, Sherbrooke Motors, Cyr et Allard, Martin Motors Sale, Coombs Garage, Thibault et Bouchard et Henri Girard.

Lettre de Paris

## L'action syndicale du militant chrétien

Nous avons parlé des conditions de vie familiale d'André MAISON, ouvrier parisien. Voyons, maintenant, qu'elle est sa vie sociale.

— "André, es-tu militant?"  
— "Depuis que je travaille. A quinze ans, j'étais à la J.O.C."  
— "Et maintenant? C.F.T.C.?" (Confédération Française des Travailleurs Chrétiens).

— "Non, C.G.T." (Confédération Générale du Travail).

— "Pourquoi?"

— "Pour une raison très simple. Je suis dans une petite usine où la C.G.T. est le seul syndicat."

— "L'adhésion n'est pas obligatoire. Tu aurais pu fonder une section C.F.T.C., ou rester non syndiqué."

— "C'est une petite usine, 50 à 60 types. J'ai pensé que deux sections syndicales, ce serait de trop, qu'il valait mieux ne pas diviser, ne pas perdre des forces précieuses dans la lutte à créer, ce qui n'existait pas. Quant à la neutralité, je n'y crois pas. Un ouvrier doit être syndiqué. J'ai été à la C.G.T."

— "Tu ne te sens pas mal à l'aise en compagnie des communistes?"

— "Tu sais, il ne faut pas exagérer. Je t'ai dit que nous étions une soixantaine, dont vingt syndiqués au maximum. Là-dedans, il ya au plus 3 ou 4 communistes. Pour les autres, la C.G.T., c'est le syndicat tout simplement."

— "Oui, mais ce sont les 3 ou 4 communistes qui dirigent."

— "C'est vrai. Tout simplement parce que ce sont eux qui militent le plus. Ce n'est pas difficile, il n'y a qu'à en faire autant. Moi, il n'y a qu'un an que je suis dans cette usine, mais ils commencent à compter avec moi. Ils savent que je n'ai pas peur de me "mouiller" (compromettre), que je sais perdre mon temps pour le syndicat. Ils commencent à me faire une place."

— "Tu n'as pas l'impression qu'ils t'utilisent?"

— "Il est bien possible qu'ils essayent, et même qu'ils y réussissent. Mais que veux-tu y faire? Je te répète: vingt syndiqués, trois communistes. Ou bien je ne fais rien, ou bien j'accepte de travailler avec eux, en essayant que ce ne soit pas pour eux. Même s'ils m'utilisent, ils me donnent ainsi de l'influence sur les autres, c'est-à-dire de la liberté vis-à-vis d'eux. Et puis, tu sais, ils ne reçoivent pas des instructions du Parti toutes les deux heures. Devant les petits événements quotidiens, ils sont comme nous, livrés à eux-mêmes. A ce moment-là, je peux moi aussi les influencer. Vois-tu, ce qui est grave, ce n'est pas que les communistes soient nombreux en France, c'est qu'ils aient, sinon les meilleurs militants, du moins les plus formés. Ce qu'il faut, c'est acquérir la même formation qu'eux."

— "Tu n'as pas peur d'être entraîné dans des surenchères démagogiques?"

— "A l'échelon d'une petite usine, ça n'existe pas. Si tu as la confiance des copains, tu n'as pas à faire de démagogie. Ce qu'il faut, c'est avoir la confiance des copains."

Jean-Jacques LAMONTAGNE

Montréal

## Journée d'études pour les fonctionnaires

Le Syndicat national des fonctionnaires municipaux de Montréal annonce la tenue d'une session d'études pour tous les dirigeants du Syndicat: directeur, officiers, membres du Comité d'Education, etc.

La session d'études durera deux jours et aura lieu à l'École moyenne d'agriculture, "Notre-Dame des Erables" de Brigham, les 15 et 16 mai prochains.

Les épouses des dirigeants sont cordialement invitées à assister à ces délibérations pour être en mesure de mieux apprécier encore le travail effectué par le syndicat pour le bien de chaque famille en général et celui de la communauté.

# REVUE de PRESSE

## LA DANSE DES MILLIARDS

Sous ce titre, M. Roland Parenteau analyse dans Commerce-Montréal, le budget de la Défense nationale et nous apprend que pour loger, équiper et nourrir chacun de nos soldats, il en coûte \$18,000 par année.

De là à conclure au gaspillage et à des dépenses disproportionnées aux résultats obtenus, il n'y a qu'un pas. C'est ce que laisse entendre M. Parenteau qui s'exprime comme suit :

Le Canada n'a certes pas à rougir de son effort de réarmement. Les contribuables canadiens savent mieux que personne ce qu'il leur en coûte. Depuis quelque trois ans, en effet, nous dépensons pour notre défense une moyenne de \$1.8 milliards annuellement.

Il est intéressant sous ce rap-

port de comparer notre effort à celui des autres pays faisant partie de l'O.T.A.N. Les chiffres qui suivent, tirés de "The Letter Review" (Fort Erie), du 28 décembre 1953, représentent d'abord en millions de dollars américains, puis en dollars par tête d'habitant, les dépenses militaires de ces pays.

	Dépenses en millions	Dépenses par tête
Etats-Unis	51,860	\$324
Grande-Bretagne	4,850	96
France	4,085	95
Canada	2,150	145
Italie	840	18
Belgique	450	52
Hollande	448	43
Norvège	158	48
Danemark	156	36
Grèce	110	14
Portugal	73	9
Turquie	39	2
Luxembourg	11	37

### Effort qui paraît disproportionné...

On remarquera d'abord l'écrasante contribution des Etats-Unis, à la fois en chiffres absolus et per capita. Comment s'étonner ensuite que ces milliards, dépensés non seulement en territoire américain mais aux quatre coins du monde, pèsent aussi lourd dans la balance des décisions politiques internationales?

Il faut noter ensuite la contribution canadienne, qui vient au deuxième rang per capita, même si elle est dépassée en chiffres

absolus par celles de la France et de la Grande-Bretagne. Sans doute cet apport s'explique-t-il par l'importance de nos richesses naturelles, mais on peut s'étonner quand même qu'un pays désire affecter une si grande part de ses richesses à des oeuvres de mort, alors qu'il est si éloigné des champs de bataille éventuels, qu'il s'est toujours tenu à l'écart des grandes querelles internationales, qu'il n'a aucune colonie à défendre ni aucune base militaire extérieure à entretenir.

### ...aux résultats obtenus...

Et le plus renversant, c'est que ces dépenses, qui avoisinent maintenant chaque année les 2 milliards de dollars, ne servent qu'à loger et équiper une armée qui dépasse à peine les 100,000 militaires, dont un bon nombre, d'ailleurs, ne sont pas des combattants. Au cours des années de

guerre les plus intenses, notre budget militaire représentait une dépense de \$4,000 par soldat. Cette année, la dépense s'élève à quelque \$18,000. La dépréciation du dollar canadien entre temps ne suffit pas à expliquer un écart aussi considérable.

### ... et qui s'explique par le manque de contrôle

Il semble bien que les accusations de gaspillage portées au Parlement au cours de la dernière session ne soient pas dénuées de tout fondement. Comment qualifier autrement, par exemple, les achats par les services de l'armée, au cours d'une période de 21 mois, de 2,300,000 paires de chaussures, de 44,000 imperméables de femme, de 42,000 lampes de table, de 237,000 havresacs. Et ces chiffres, qui n'ont pas été contestés, sont tirés d'une source officielle (Hansard du 6 mai 1953).

L'enquête Currie a révélé un

manque de contrôle inconcevable dans une organisation qui se prétend aussi disciplinée et aussi "efficient". En présence de ces faits, on n'a donc pas à s'étonner qu'une armée aussi dérisoire que la nôtre coûte malgré tout \$145 par Canadien.

## Cours de chapellerie

"Une nouvelle série de cours de chapeaux débutait au Centre Social Ste-Brigide, 1589, rue Maisonneuve, le 4 mai.

"Ces cours auront lieu les mardi et jeudi de chaque semaine, l'après-midi de 2 à 4 heures, ou le soir de 7.30 heures à 9.30 heures.

"Toutes les dames et demoiselles intéressées sont invitées à se présenter le plus tôt possible pour s'inscrire. Téléphone: CHerrier 1791.

"Les mêmes cours se donneront des lundi et mercredi, dans l'après-midi et la soirée, à 4281 Western, téléphone: Willbank 0152."

de **KUYPER** BLENDED GIN

La vraie saveur de Hollande

FONDÉE EN 1695

DISTILLÉ AU CANADA

**PROTEGEZ-VOUS CONTRE LES FRAIS MEDICAUX CHIRURGICAUX ET HOSPITALIERS**



**L.A.C.T.C.C. RECOMMANDE A TOUS SES SYNDIQUES**

**LES SERVICES DE SANTÉ DU QUÉBEC**

Temps complet, 38, rue Cartier, Québec, P. Q.

# DANS LE M



Photo prise quelques minutes avant la cérémonie religieuse organisée sous les auspices des unions d'employés municipaux de Montréal, le 1er mai. De gauche à droite, on remarque Mme Lactance Roberge, M. Lactance Roberge, directeur du service des Finances; Mme et M. Lucien Croteau, membre du Comité Exécutif; Son Eminence le cardinal P.-E. Léger; M. Hugh Hanson, membre du Comité Exécutif; M. J.-B. Delisle, représentant le maire de Montréal; M. Ernest Hooper, directeur du personnel; M. René Constant, président du Syndicat des Fonctionnaires et M. Lucien Héту, directeur des services municipaux. La force constabulaire ger, de la place Pasteur, face à l'église St-Jacques.

### Le Syndicat des Employés de l'Aluminium

## IL VEUT QU'OTTAWA ET QUEBEC COOPERENT POUR CONSTRUIRE

Le Syndicat National des Employés de l'Aluminium d'Arvida vient de protester contre la décision du gouvernement provincial de reconnaître comme éligibles à la ristourne provinciale ceux qui se construisent avec l'aide de la Loi fédérale de l'habitation.

Dans un télégramme envoyé à l'hon. M. Duplessis et à l'hon. Antonio Talbot, le Syndicat d'Arvida dit que sans la Loi fédérale, les compagnies prêteuses ne prêtent que 60 . 100 de la valeur de la maison et que sans la loi provinciale, les remboursements mensuels sont trop élevés.

Le télégramme blâme Ottawa de ne pas accepter la pleine déduction de 15 p. 100 de l'impôt provincial mais il ajoute que cela ne doit pas servir de prétexte pour punir les familles ouvrières de chez nous.

### Texte du télégramme

Voici le texte d'un télégramme envoyé à l'honorable Maurice Duplessis et à l'honorable Antonio Talbot par le Syndicat d'Arvida et signé par M. Adrien Plourde, président du Syndicat :

"Ouvriers de la région sont inquiets sur la politique du gouvernement provincial en regard de l'habitation STOP

Un bon moyen de combattre le communisme est de favoriser l'accession à la propriété STOP

Les compagnies d'assurance ne prêtent que 60 % de la valeur des maisons, sans la garantie de la Société Centrale d'hypothèque et de logements STOP

La totalité des ouvriers ne peut

vent verser la mise initiale de \$3,000 à \$5,000 qui serait alors exigée STOP

Les remboursements mensuels exigés par la Loi nationale de l'Habitation seraient trop élevés sans le 3 % d'intérêt du gouvernement provincial STOP

Il ne faut pas que l'argent des

Québécois investi dans l'assurance-vie ne serve qu'à construire les Canadiens des autres provinces STOP

Ottawa a tort de ne pas accepter la pleine déduction de 15 % de l'impôt provincial, mais les familles ouvrières du Québec ne doivent pas être punies et privées de foyers STOP

### Windsor, Ont.

## LOGEMENTS DE \$38. PAR MOIS POUR LES PERSONNES AGEES

La ville de Windsor, Ont., vient de se prévaloir de la Loi fédérale de l'Habitation et de mettre en chantier un projet de 96 logements à loyer modique pour les couples âgés.

Ces logements de quatre pièces pour les couples âgés qui n'ont pas d'enfants ou dont les enfants possèdent leur propre logement sont loués au loyer modique de \$38.00 par mois.

Chacune de ces maisons, comme nous l'avons dit, possède quatre pièces et n'ont qu'un étage, ceci afin d'éviter à ces personnes âgées les fatigues de longs escaliers.

D'ailleurs comme l'a souligné, le représentant de la P.O.C., M.

Morden Lazarus, il ne coûte pas plus cher pour construire ces maisons à un étage que des maisons à deux étages.

### Le financement

Le gouvernement fédéral a avancé 90 p. 100 du coût total de la construction, soit un montant de \$466,000 au taux d'intérêt inférieur à 4 p. 100; de son côté, le gouvernement de la province d'Ontario a accordé une subvention de \$500.00 par logement tandis que la participation de la ville de Windsor s'est élevée à \$60,000 pour le projet de 96 logements.

Comme on ne tient pas à faire la ségrégation des citoyens âgés dans des quartiers bien limités, les autorités municipales ont prévu de ne pas construire plus de 6 logements par secteur de rue ou de quartier.

# MOUVEMENT

Montréal

## UN 1er MAI MEMORABLE POUR LES LES FONCTIONNAIRES MUNICIPAUX

Un nombre considérable de membres du Syndicat national des Fonctionnaires Municipaux de Montréal ont assisté, samedi, le 1er mai, à la journée d'études organisée par le Service d'Education de ce Syndicat.

Cette journée d'études servait en quelque sorte à préparer la magnifique manifestation religieuse qui s'est déroulée dans la soirée sous le patronage de Son Eminence le cardinal Paul-Emile Léger, archevêque de Montréal.

On sait que cette soirée religieuse a remporté un succès dépassant toutes les espérances alors que des milliers de personnes n'ont pu prendre place en l'église St-Jacques de Montréal pour assister à la messe et entendre les directives de Son Eminence le cardinal Léger.

### Rencontre syndicale

La journée d'études organisée par le Service d'Education sous la direction de M. Jean Robert Gauthier, s'est déroulée dans les salles du Jardin Botanique de Montréal sous la présidence de M. René Constant, président du Syndicat.

Après un exposé du thème de la journée d'études par M. Jean de la Plante, secrétaire du Comité d'Education et une introduction aux travaux des commissions, les participants se sont divisés en quatre groupes pour étudier les problèmes qui se posent aux fonctionnaires municipaux sur le plan du travail, sur le plan de la vie du bureau, sur le plan du service aux contribuables, sur le plan des relations avec les confrères et enfin sur le plan syndical.

### Rapport des commissions

Les participants de chaque commission se sont penchés sur les divers problèmes qu'ils doivent résoudre et aussi sur ceux qu'ils n'ont pu encore résoudre. Chacun apportait des faits précis, exprimait ses opinions franchement et soulignait les améliorations ou réformes à apporter selon lui. De cette échange de vue, de l'étude en commun de ces difficultés que l'on rencontre dans le fonctionnarisme, il découlera certaines suggestions propres à améliorer les conditions de travail et favoriser un meilleur rendement et une meilleure entente entre employeurs et employés et un meilleur service pour les contribuables.

### Travail parcellaire

La commission sur le travail a été d'accord pour déplorer le travail trop parcellaire d'un trop grand nombre d'employés. Elle souhaiterait que les tâches puissent être diversifiées et que l'initiative puisse s'exercer plus librement; la commission a en outre recommandé que des mesures soient prises pour que les employés puissent comprendre toutes les implications de leurs tâches respectives relativement aux tâches de leurs confrères et compagnes de travail. Le Comité a aussi déploré la trop grande distance entre les chefs et leurs subalternes et insisté pour établir des contacts plus fréquents entre le haut et le bas de l'échelle.

La Commission qui s'est penchée sur la vie du bureau, s'est plainte du trop grand zèle de certains à mousser leurs propres affaires aux dépens de leurs compagnons de travail et a recommandé une plus grande intégration des groupes afin de former une équipe plus unie.

### Le contribuable

Afin de mieux servir le contribuable, les participants ont été d'accord pour admettre que la compétence des employés favorise une plus grande compréhension des problèmes du contribuable.

La difficulté à surmonter, c'est que les règlements que doivent faire respecter les fonctionnaires sont adoptés par des tierces personnes (les conseillers municipaux). Il est donc suggéré que l'application de certains règlements soit étudiée par le syndicat et que des recommandations soient ensuite faites aux autorités compétentes.

### Le syndicat

A la question: le Syndicat est-il une institution permanente ou temporaire, les participants ont été unanimes pour déclarer qu'en dehors des questions matérielles d'heures de travail, de salaires, le syndicat justifie et justifiera toujours son existence à cause de l'esprit de fraternité qu'il crée et maintient entre les employés et de la formation et de la culture qu'il dispense à tous ses membres.

La commission a aussi été d'avis que le syndicat est encore plus nécessaire en temps de crise qu'en temps de prospérité afin de protéger les avantages acquis. Cela n'est cependant possible que si les membres possèdent un esprit syndical développé.

On a finalement mis l'accent sur la nécessité de l'éducation syndicale pour atteindre toutes ces fins et développer en chacun le sens des responsabilités.

## 2 ouvriers sur 5 ont un revenu insuffisant

L'insécurité de la famille ouvrière est le thème des 40 Journées d'études organisées par la Ligue Ouvrière Catholique (L.O.C.) A la suite des faits rapportés, il semble que seulement 10 p.c. des ouvriers sont en mesure de prévoir l'avenir de leur famille parce qu'ils ont des revenus suffisants pour subvenir aux besoins de leur foyer et pour assurer convenablement leur avenir et parce qu'ils administrent strictement leurs revenus.

Selon les mêmes faits, près de 2 ouvriers sur 5 ont des salaires insuffisants à cause de leurs charges familiales. Le niveau des salaires est une des causes de l'insécurité des familles.

On constate également que le nombre des chômeurs et des ouvriers dont les heures de travail sont réduites a considérablement augmenté depuis septembre 1953. Dans plusieurs villes ouvrières de la province, il y a des manufacturiers qui ont congédié un bon nombre de leurs employés ou qui ne travaillent que deux à trois jours par semaine.

Cette situation crée un climat de défiance et de laisser-aller, même chez ceux qui ont des salaires suffisants. Plusieurs se demandent: "A quoi bon économiser, quand tout à l'heure on se trouvera encore en face de rien quand même?" Tel père de famille nous rapporte qu'il vient de perdre sa maison après six mois de chômage. Il avait obtenu sa maison de peines et de misères.

## Les ouvriers veulent être représentés sur la Commission Maritime

Le travail organisé fut l'un des premiers groupes à réclamer l'institution de la Commission Maritime du Canada. Avant l'établissement de cette commission en 1947, les recommandations faites par le travail organisé au gouvernement canadien détaillaient toute la machinerie administrative nécessaire à la bonne marche de cette Commission, dont la source provenait de diverses législations maritimes dans le monde.

Le travail organisé pensait bien pouvoir déléguer l'un des siens comme commissaire sur cette commission. Mais il ne fut rien et la seule représentation du travail organisé consistait en la présence de trois membres sur un comité qui se composait de 50 personnes, en majorité des employeurs.

L'un des vœux du travail organisé c'est d'être représenté sur la commission par un commissaire ainsi que sur tous les comités de la commission.

### Rôle trop restreint

Le travail organisé eut aussi à se plaindre dès l'établissement de la Commission du rôle restreint de la Commission. La section 6 de la loi établissant cette Commission se lit en effet comme suit :

Art. 6. — La Commission recommandera les mesures qu'elle croit nécessaires à l'opération et au développement d'une marine marchande et de la construction et la réparation des navires selon les besoins maritimes du Canada.

Art. 7. — La Commission fera enquête et fera rapport sur: a) Les services de transport entre les ports à l'intérieur du Canada et entre les ports canadiens et ceux à l'extérieur du Canada requis pour maintenir et développer le commerce domestique et extérieur du Canada;

b) La nature, le tonnage, la vitesse et autres caractéristiques des navires, lesquels, dans l'opinion de la Commission, devraient être employés;

c) Les facilités qu'offre le Canada pour construire, réparer et reconditionner les navires;

d) Le coût de construction, de réparation et de reconditionnement des navires au Canada et dans les autres pays du monde;

e) Le coût de l'assurance maritime, de l'entretien, des salaires et de la subsistance des officiers et des équipages et de toutes autres dépenses encourues dans l'opération des vaisseaux immatriculés au Canada comparativement à ceux immatriculés à l'étranger;

Tout autre détail requis par le Ministre ou que la Commission jugera nécessaire de faire valoir selon les pouvoirs qui lui sont conférés;

D'après la section 8, la Commission devra:

a) Exercer et remplir sous l'autorité du Ministre les pouvoirs et les fonctions spécifiés dans le Canada Shipping Act de 1934, à la demande du Ministre;

b) Administrer, selon les directives du Gouverneur-en-Conseil, les subventions accordées par le Parlement;

c) Exercer et remplir tout autre pouvoir et toute autre fonction de la Commission ou attribué à la Commission par toute loi ou ordonnance du Gouverneur-en-Conseil.

Le travail organisé désire que la portée de cette loi soit étendue de manière à accorder à la Commission une plus grande juridiction, comme on la trouve dans la plupart des lois maritimes des autres pays, sur les sujets mentionnés dans les articles de la loi.

### Rapport décevant

Il semble bien que la Commission a donné le coup de grâce à l'avenir de l'industrie maritime au pays, en 1949, alors qu'elle publiait un rapport, le 30 juin de cette année, qui se lisait comme suit dans ses conclusions:

Paragraphe 11. — Le coût d'opération d'un navire battant pavillon canadien est le deuxième plus élevé du monde. En comparant le coût d'opération quotidien, à l'exclusion du com-

bustible et de la dépréciation, de neuf autres pays, les Etats-Unis se classent au premier rang avec \$972.52, le Canada au second rang avec \$810.50; le Royaume-Uni vient au 6e rang avec \$525.46, et l'Italie se classe au dernier rang avec \$421.71.

Par. 12. — En tenant compte des exigences contenues dans ce rapport, le coût de construction d'un navire en Grande-Bretagne est approximativement de 25 % moins élevé qu'au Canada;

Par. 13. — En tenant compte du coût de construction et d'opération, ainsi que des balances de commerce, il n'est pas recommandable ni économique pour le Canada de considérer la construction et l'opération d'une marine marchande canadienne de tonnage suffisant à accommoder notre commerce d'exportation ni même une partie de ce dernier.

## La question de la marine marchande aux Etats-Unis

Washington, 7 mai (P.O.C.) — Quatorze syndicats de gens de mer des Etats-Unis ont adressé à la sous-commission sénatoriale inter-Etats et au commerce extérieur une déclaration commune: ils s'opposent énergiquement aux transferts de navires marchands des Etats-Unis sous pavillon étranger. Ils réclament du gouvernement l'établissement d'un programme maritime qui permettrait aux armateurs de navires bona fide des Etats-Unis de soutenir la concurrence des navires battant pavillon étranger.

### Objectif concret

Il apparaît que la politique de la Commission, c'est de servir comme agence d'études statistiques et de recherche, sans avoir un objectif concret pour promouvoir la position maritime du Canada.

C'est pourquoi nous demandons au gouvernement du Canada d'amender la loi de la Commission maritime canadienne afin de permettre à cette agence de définir une politique d'aide et d'assistance à notre industrie de construction et de réparations de navires comme il en existe dans tant d'autres pays.

La travail organisé demande en outre que la Commission revise sa politique de lachage et finalement que le travail organisé soit représenté sur la Commission.

# LE PROBLEME OUVRIER

## Qu'il nous traite en hommes

Nous vivons à l'époque des enquêtes Gallup. Nous devrions en profiter pour faire une enquête auprès des ouvriers et auprès des employeurs. Il serait intéressant de leur poser la question: "Qu'est-ce qu'un bon patron?"

Je suis certain qu'un nombre d'ouvriers répondraient: "C'est celui qui nous donnerait un bon salaire". D'autres iraient au fond du problème en disant: "C'est celui qui nous traiterait en hommes et en chrétiens".

Bien des ouvriers sont plus sensibles — et avec raison — à leur dignité humaine qu'à une question de quelques piastres de plus. C'est ainsi que des grèves se sont déclarées exclusivement sur des questions de principes, même si les ouvriers s'attendaient à souffrir d'une perte de salaires durant la cessation de travail.

D'après la théorie du libéralisme économique, le travail humain est considéré comme une marchandise. Cette théorie a encore de trop nombreux adeptes. Ainsi des employeurs vont congédier un homme de 50 ans qui travaille dans une manufacture depuis une trentaine d'années pour le remplacer par un jeune doué d'une force physique plus grande. Ou bien on estimera un employé uniquement pour sa compétence productive.

Dans une revue, on dit qu'il y a en Espagne, à l'heure actuelle, un patron modèle qui observe loyalement les lois sociales, donne gratuitement à ses ouvriers: logement, nourriture, pour toute la famille. Il vit avec eux, travaille avec eux, avec eux il fait chaque année une joyeuse excursion à travers les régions de l'Espagne. Il met à leur disposition un grand frigorifique, afin que les ouvriers puissent consommer des aliments frais, lors des fortes chaleurs de l'été. Il est moins attentif à gagner de l'argent qu'à ouvrir de nouvelles sources de richesse, auxquelles il attache les ouvriers, ses frères.

La revue ne nous dit pas si, dans cette entreprise, il y a un syndicat libre. J'espère bien que oui. Autrement, ce serait un paternalisme suranné, ne reconnaissant pas totalement la dignité de l'ouvrier.

"Le vrai patron, quel que soit le nombre de ses employés, comprend ses obligations de chef d'une communauté de travail. Il estime ses employés non pas uniquement pour leur force physique ou leur compétence productive, mais encore pour leur collaboration à une oeuvre commune et surtout pour leur dignité d'hommes et de chrétiens". (L.P.C. no. 129)

# TRAVAIL ET FOYER

## Première visite chez le coiffeur

J'ai été la plus étonnée du monde d'apprendre que ma fille s'était laissée couper les cheveux sans rien dire. Il y avait avec elle son papa et ses deux grand-mamans, qu'elle n'avait pas vues depuis un bout de temps. Une vraie cérémonie !

Ma fille n'ira pas se promener tous les mois chez le coiffeur, elle n'est pas fille de millionnaire. Mais j'ai pris quelques leçons de cette visite qui sera probablement la dernière jusqu'à son entrée à l'école. Quand je lui couperai les cheveux, je l'installerai devant un miroir, avec une belle serviette blanche autour du cou. Si l'opération l'intéresse, elle n'essaiera peut-être pas d'y échapper le plus tôt possible, comme elle avait fait jusqu'ici.

L'une des revues consacrées aux bébés, qu'il m'arrive de lire de temps en temps, a institué un concours récemment sur ce qui est, paraît-il l'un des cauchemars des jeunes mères, "le shampooing hebdomadaire". Le premier prix est allé à une jeune maman qui suggère d'imiter une visite chez la coiffeuse. "Passez madame, enlevez donc votre chapeau, je vous prie, désirez-vous un shampooing à l'huile ou ordinaire ? La suggestion est peut-être remarquable pour un enfant de cinq ans, mais ça ne fait pas du tout mon affaire. Je me suis donc contentée de m'assurer que ce n'est pas la peur qui fait crier ma fille, mais simplement le fait qu'elle n'aime pas se faire savonner la tête. Et bien pleure ma fille, ce n'est pas la première chose que tu n'aimeras pas et que tu devras subir..."

## Première séance chez le dentiste

Nicole a cinq ans. Depuis quelques jours, elle se plaignait d'une douleur dans la bouche, mal auquel je n'attachai tout d'abord pas une grande importance croyant qu'elle voulait surtout attirer notre attention et se faire dorloter. Après trois jours, comme cela semblait vraiment sérieux, je me décidai à la conduire chez un dentiste. Mais, voilà, lequel choisir ?

Depuis longtemps, j'appréhendais le jour où j'aurais à faire une visite semblable avec mes petits. Car, si une telle démarche n'est pas ce qu'il y a de plus agréable pour des adultes, à plus forte raison ne l'est-elle pas pour des enfants si jeunes.

Une amie me suggère le nom d'un dentiste dont la clientèle n'est qu'enfantine. Et je me décide à prendre rendez-vous. Nous nous retrouvons, ma fille et moi, un lundi matin à faire anti-chambre, avec de ma part une certaine appréhension.

Ce qui me frappe tout d'abord, ce sont les livres étendus pêle-mêle sur une table, livres pour enfants que ma fille s'empresse de dévorer. Et notre tour vient: nous sommes accueillies par un "Bonjour, Nicole", réconfortant et amical, qui met tout de suite l'enfant à son aise. Aux murs, des gravures d'animaux, des photos d'histoires sont suspendues. Nicole pose des questions, des pourquoi. Le dentiste, comme à une grande amie lui explique les rouages, le fonctionnement des grosses machines et des instruments dont il va se servir et qui sont pour elle tout un mystère. Cela avec des mots à sa portée, qu'elle comprend. Déjà, la pièce ne lui est plus étrangère. J'avoue que je sens disparaître mes appréhensions du début et que je commence à être intéressée moi aussi par les explications qu'il donne. Et la visite se continue sur le même rythme. "Elle n'exagère pas cette petite, me dit le dentiste, avec trois abcès". Je me sens quelque peu confuse d'avoir douté de la véracité de son mal.

Tout se passa très bien. J'y suis retourné trois fois depuis, et à chaque visite pas de crise, pas de larmes, mais une grande hâte de voir "son dentiste".

Je ne crains plus de conduire mes enfants chez le dentiste maintenant, car le mien a découvert la formule pour mettre les enfants à l'aise, leur enlever toute crainte de sa personne, et surtout cette impression désagréable que ressentent les grandes personnes quand elles se traînent chez le dentiste. Il faut pour cela un grand amour des enfants et une patience à toute épreuve. Ce que bien des dentistes n'ont pas.

Je pourrai donner aux mamans qui, comme moi, craignent pour leurs jeunes enfants ce premier contact avec un dentiste, le nom du mien, car il n'existe à peu près pas à Montréal de "dentisterie infantine", c'est-à-dire de dentistes spécialisés exclusivement dans le soin des dents des enfants.

Je considère que c'est une trouvaille d'avoir découvert celui de Nicole, car alors une quantité de problèmes désagréables sont éliminés.

Renée GEOFFROY.

## Mon Premier Catéchisme

On n'oublie jamais ce qu'on a appris sur les genoux de sa mère parce que les premières impressions de la vie demeurent et ce sont celles qui dominent toujours. C'est bien pour cela que l'enseignement pré-scolaire de la religion devrait être le souci constant de toute maman chrétienne digne de ce nom. Mais les parents, parfois malhabiles dans ce domaine se découragent, portés qu'ils sont à y mettre plus de bonne volonté que de méthode. C'est pour leur venir en aide que MON PREMIER CATECHISME a été composé.

Mon premier catéchisme ne veut pas être et n'est pas un manuel de classe, car il doit être entre les mains de l'enfant avant que celui-ci aille à l'école. C'est un livre à colorier, avec lequel le tout-petit s'amusera dès l'âge de 3 ou 4 ans. Faut-il que les albums à colorier ne contiennent que des fables? Tout en s'amusant, l'enfant apprendra peu à peu les leçons qui accompagnent les images. Un texte bien simple en réalité, mais qui contient tout le petit catéchisme du bienheureux Pie X et les principaux faits de la vie de Jésus.

En fait de prière vocale, on y enseigne seulement celles qui, dans l'opinion de Gasparri, sont nécessaires pour recevoir les sacrements de Pénitence, d'Eucharistie et de Confirmation. Il y a peu à apprendre par coeur mais l'essentiel y est qui suscitera les questions importantes. L'enfant qui sait cela possède la science nécessaire.

**MON PREMIER CATECHISME**  
— Aux éditions FIDES — Album de 64 pages en couleurs. Format: 9 1/2 x 7 1/4. En vente partout et à FIDES, 25 est, rue Saint-Jacques, Montréal-1. Prix: \$0.40 (par la poste \$0.50).

## L'Histoire de la Sainte Vierge

Vous est-il arrivé de tenter d'assagir des enfants agités et turbulents que la pluie retenait à la maison et que tous les jeux d'intérieur laissaient indifférents ou boudeurs? C'est là une situation fréquente devant laquelle presque toutes les jeunes mamans ont la même réaction. Pour peu que le brouhaha des petits se prolonge, le tout se terminera par une distribution systématique de taloches et de "mise au banc".

Pourtant, il existe une solution bien simple et tellement plus éducative. Placez ces enfants devant un album d'images et non seulement vous aurez la paix, mais les petits se nourriront de cette joie avec avidité. Encore là, faut-il savoir choisir des livres aux histoires à la fois saines et amusantes.

Depuis plusieurs années, Fides a mis sur le marché la revue HERAULTS, dont le tirage actuel (84,000) est une preuve tangible de sa croissante popularité auprès des jeunes. Une fois par année, les bandes colorées de cette revue bi-mensuelle sont reliées en albums attrayants et instructifs, qui répondent parfaitement au goût des enfants pour les "comics".

"La Vie de Jésus", déjà parue sous cette forme, appelait ce complément magnifique qu'on lui donne aujourd'hui: "L'Histoire de la Sainte Vierge". Ouvrez cet album devant les jeunes, ils seront médusés, épris, émerveillés. Toute la vie de leur maman du Ciel va défiler sous leur yeux comme un film animé de couleurs claires et de personnages vrais. Pour cette année mariale, à l'occasion de Pâques et des premières communions, cet album illustré est donc le cadeau tout indiqué à faire aux enfants avides de belles histoires et qui sont toujours sages avec un livre en mains.

**L'HISTOIRE DE LA SAINTE VIERGE** est éditée par FIDES. C'est un album de 64 pages illustrées sur bandes colorées. Format: 10 x 7. En vente partout et à FIDES, 25 est, rue Saint-Jacques, Montréal-1. PRIX: \$0.35 (par la poste \$0.45).

# LA CHAMBRE de débarras

## Le langage des petits

"Notre" monsieur Picard est devenu, pour la fillette de 3 ans d'un des permanents de la C.T.C.C., "le monsieur Spicard à papa". La petite Marie reconnaît "le monsieur Spicard à papa" chaque fois que sa photo est publiée dans le journal.

Voici un dialogue typique d'une fillette de 20 mois avec son papa. Ça ne voudrait rien dire pour quelqu'un qui écouterait distraitement, mais le papa est bien fier de l'esprit de sa fille.

Papa demande où est tel objet.

La petite répond: A terre.

— A terre où ?

— En dessous.

— En dessous de quoi ?

Elle se penche, regarde sous le fauteuil et déclare :

— Est pas là !

Tout cela en n'ayant aucunement réalisé de quel objet on parle, et sachant bien qu'il n'y avait rien sous le fauteuil.

C'est ce qu'on appelle les jeux de l'esprit, ou bien "parler pour parler"...

La petite Nicole a annoncé elle-même au téléphone l'arrivée du quatrième petit frère à tous les parents et amis qui attendaient la nouvelle. C'est le moyen qu'a trouvé papa d'atténuer le désappointement de Nicole, qui aurait bien apprécié une petite soeur.

On croit avoir un peu de difficultés avec l'éducation des enfants, jusqu'au jour où ils commencent à se mêler aux autres enfants. On s'aperçoit que c'est là que ça commence. Ça pleure, ça crie, ça chicane, les plus grands trouvent le tour d'ouvrir la clôture, et on retrouve les petits dans la rue. Sans compter les acquisitions qui viendront plus tard, le vocabulaire et les manières des plus "tough" du quartier. Et les bobos, les grosses peines que nos petits se seraient évités en restant avec maman. On soupire, "S'ils pouvaient rester dans la chaise ou dans le nid, là où personne ne leur veut de mal ?"

Mais comme nous sommes des mères bien raisonnables, nous savons que nos petits ont besoin de faire l'apprentissage de la société. Nous nous contentons de laver les bobos et de consoler les grosses peines. Et quand nous sortons pour donner un biscuit au petit, ça nous coûte cinq biscuits...

Quand les visiteurs s'extasient sur la rondeur du bébé, et sur son teint rose et ses beaux yeux bleus, c'est à maman de voir à ce que l'autre (ou les autres) enfant ne soit pas oublié. Le plus vieux aime à faire partie de la famille, si fière du bébé. Il montre celui-ci aux visiteurs, leur apprend son nom, l'embrasse, et pour peu qu'on lui en donne la chance, fait mille finesses qui font bien vite constater que bébé n'est pas le seul "beau et fin" de la famille.

La méfiance engendre la méfiance. A l'arrivée du nouveau bébé, j'ai essayé de ne pas laisser voir à mon aînée que je craignais qu'elle touche à la petite soeur. Je la lui ai laissée examiner tant qu'elle a voulu. Si elle voulait la prendre, je la laissais faire, avec un peu d'aide, évidemment.

Petit à petit j'en suis venue à les laisser toutes deux seules dans la même pièce. Et il n'est jamais rien arrivé de tragique, au contraire. L'aînée vient me prévenir si la petite pleure, ou si elle a perdu sa bottine, ou si elle, l'aînée, lui a enlevé son jouet...

## Les parents en procès

Des petits gars fument dans un vieux hangar désaffecté. Et ce qui devait se produire se produit — d'autant plus que les cinéastes ont tout machiné d'avance — et la bicoque brûle comme un château de cartes. Quel est donc le mauvais garnement qui vole des cigarettes et des allumettes et qui pousse les autres à fumer ?

Dans une classe du couvent, des voix enfantines chantent un air de folklore quand soudain un formidable pétard vient atterrir sur le pupitre de l'institutrice et semer la panique chez les fillettes. Quel est le petit gamin qui a fait ça ? Oh ! mais le policier n'est pas loin et le voici qui ramène les petits gars penauds à leurs parents. Il y a même parmi les lanceurs de pétards le fils de l'instituteur. Imaginez donc ! Et les papas de sévir, chacun suivant sa méthode: ici, la grosse ceinture de cuir va s'abattre avec vigueur sur "mon voyou de vaurien, je vais te montrer à me faire honte comme ça !". Le voisin, qui pense qu'après tout cette affaire-là est loin d'être un drame, se contente d'une semonce. Un troisième privera son fils d'une sortie.

Partout, les enfants sont les mêmes. Un peu légers, l'imagination féconde en espiègleries, mais pas méchants au fond. Cependant, les parents ne l'entendent pas tous sur ce ton et l'incident ou hangar incendié, celui du pétard au couvent, suscitent des commentaires. Les uns accusent l'école, d'autres blâment les enfants des voisins, le barbier se vante d'être à l'abri de ces tracasseries sans savoir que son fils se sert abondamment dans ses cigarettes.

Petits problèmes de tous les jours, petites tragédies qu'on oublie vite. Mais l'instituteur a vraiment une bonne idée: "Si on cessait de s'accuser réciproquement et si l'on s'unissait pour étudier, les problèmes de l'éducation de nos enfants..."

Tel est le thème d'un récent documentaire réalisé par l'Office national du film sous le titre L'ECOLE DES PARENTS que l'on montre présentement dans les cinémas. Et pour que le problème soit exposé avec vigueur et conviction, l'ONF a fait appel à plusieurs artistes de la scène et de la radio, notamment Madame Denise Pelletier, Messieurs Henri Poitras, Eugène Daigneault, Armand Leguet, Julien Lippé, Victor Pagé, Georges Toupin. Les extérieurs de ce film, réalisé par Roger Blais avec l'assentiment de l'École des Parents de Montréal, ont été tournés à St-Jean d'Iberville et les intérieurs aux studios de Renaissance-Films à Montréal. Le journaliste Gérard Pelletier était conseiller technique.



ACHETE BIEN  
QUI ACHETE  
CHEZ

Téléphone  
Plateau  
5151

**Dupuis Frères**  
RAYMOND DUFOUR, président

865 est, rue Sainte-Catherine  
MONTREAL

A C.P.A. Feature

By Morden Lazarus

# WINDSOR HOMES FOR SENIOR CITIZENS

## New Housing Development Provides Rental Homes at \$35 a month.

This is the City of Windsor's Centennial Year. Whatever else the city does to celebrate the occasion, nothing will be of more lasting advantage and credit to the city than its new housing project for senior citizens.

The brainchild of Archie Cherniak, a Windsor businessman with a strong social conscience, the City of Windsor Housing Company Ltd. planned, developed and now operates the venture. This company is city-sponsored with representation on its board of directors from the Community Welfare Council (three, including Mr. Cherniak) and City Council (two, one controller and an alderman).

### Careful Planning

The whole business was carefully organized and planned from the beginning. The board obtained all relevant information it could lay its hands on from this country and the United States. As a result of this careful and conscientious procedure, the final result is second to none in Canada, with all due respect to the fine projects in Owen Sound, Burlington and North York.

One sensible decision of the board was that the homes should be one-story to avoid stair-climbing. Worried that this would raise the costs too high, estimates were obtained on architect's plans for both one and two-story homes. Tenders showed a lower cost for one-story homes. So that's what was built.

### Not "Colonized"

Another sound idea is that the 96 units are not concentrated on one property making an older people's "colony". The units are divided into five separate groups in different parts of the city, all accessible to shopping areas, churches and community activities.



Among first senior citizens to move into Windsor's new housing development were Mr. and Mrs. E. Desaulniers, shown here employing dishwashing in small kitchen equipped with all essential fittings.

Only one serious drawback is still bothering the Board of Directors. The units are built only for couples. There is no provision for single elderly persons. Why? Because there is no provision for financial assistance in either the federal or provincial housing acts.

### Ample Funds

But for the kind of housing the regulations permit, the financial arrangements are generous and well within the means of most municipalities. The federal government puts up 90 per cent of the money, the provincial government up to \$500 a unit, and the civic authority raises the balance. The Windsor project is costing a total of \$576,000 including land, underground servicing, building and incidental costs, and appliances. The city invested \$60,000, the province \$48,000 and the federal government the rest.

Administration of the project is going to be undertaken by the

City Property Department at a charge of 3 per cent gross revenue. The city also generously charges only 25 per unit per year in taxes.

### \$38 Month Maximum

The homes are semi-detached, well-insulated, with living room, kitchenette, bedroom and bathroom. Maximum rental will be \$38 a month. Principles, rather than strict regulations, govern the acceptance of tenants on a priority rating. All 96 units are now spoken for, and the Board has recommended the extension of the original plans to take care of future demand.

Says Archie Cherniak: "It's an achievement I'm really proud of — It represents over three years of steady plugging and hard work."

But what could be more worth while than lending new interest, happiness and dignity to the lives of men and women who have reached the last stage "for which the first was made?"



First row of completed houses in the Windsor Housing Company's new project for senior citizens is shown above. The 12 apartments have a shared front porch for every two dwellings. Each unit has living room, kitchen space, bedroom and bathroom. All 96 homes being built will rent for maximum of \$38 a month. Present rental is \$35 a month.

# BUSINESS AIMS TO BREAK UNIONS AND BACKS "RIGHT-TO-WORK" BILLS

Washington (C.P.A.) — U.S. businessmen are going to great lengths to "protect" the rights of workers in their States. Mostly it is only a sham and their backing of so-called "right-to-work" Bills has been described by labor leaders as an attempt to break up the trades unions.

"Right-to-work" Bills have now been passed by some 15 State Legislatures. The Bills provide that a worker cannot be fired for refusing to join a union and thus they rule out the possibility of a union shop being established in a plant.

One of the advocates of these bills is President of the Chamber of Commerce of Orangeburg, South Carolina. At a recent State Senate hearing evidence was brought out, to show that the C. of C. has some strange ideas as to

what constitutes the rights of workers.

The Orangeburg C. of C. President had just finished testimony in favor of a "right-to-work" Bill when the President of the State Federation of Labor produced a letter showing the real attitude of the C. of C. towards the working man in general and his unions in particular.

Last year a union was seeking to organize employees of an Orangeburg packing plant to secure better conditions for the workers. The local Chamber heard of this and sent out a letter to employees of the plant.

The letter stated that: "It has been reported to us that you are actively supporting the union in its attempt to organize the Southland Provision Co." It noted that

if the union were successful, the company would leave town.

"The merchants and citizens of Orangeburg", the letter continued, "are requesting us to circulate, after the election, the names of those who tried to help the union and hurt Orangeburg. We intend to do this!"

"The merchants and citizens of Orangeburg feel that those who run industry away from Orangeburg, and who cause Orangeburg to lose the benefits of large payrolls, should not be given any special privileges in the future in the way of job preference, credit, etc.

"For this reason", the letter concluded, "if you are not active for the union, please notify us so we will not do the injustice of putting your name on the black list."

The union failed to win certification.

# NEWS DIGEST

## BETTER HOUSING MEANS BETTER HEALTH

OTTAWA (CPA).—Less than two years after they moved from slum homes into Toronto's Regent Park subsidized apartments, families report better health, less "nerves" and fewer family squabbles, better school records.

The first comprehensive survey of the social changes produced by the Regent Park venture has just been made public by its author, Helena Toews, a postgraduate student in social work at the University of Toronto and a public health nurse. She interviewed a cross section of Regent Park's 547 families, and reports that colds and other illnesses have decreased for half the

families. Nervous and heart conditions were reported improved, and families generally declared themselves more "contented" than in their old quarters.

Doctors in the area told Miss Toews that Regent Park tenants cooperate more readily to control disease. "They are not going to stand for skin diseases, scabies and those things, when they have a clean and sanitary home. They are not as depressed as they were."

Teachers were enthusiastic about the change in children's schoolwork. Absenteeism has dropped, the children are cleaner and happier, they said.

## PROFITS SOARING AGAIN

Year-end company reports are coming out in great numbers these days. While some companies' profits are down over last year, and some even show a loss, the general trend is for record smashing profits — little firms as well as big ones. The increases in net profits for 1953 over 1952 are greater than any that have been seen since the days when price controls were lifted. Even some of the companies supposedly hard hit by declining sales and unemployment in the latter part of 1953 have still managed to increase their net profits, by 184%. Woods Manufacturing turned a loss of \$4,689 in 1952 into a net profit of \$319,693 in 1953. Electric supply companies, another group with employment trouble, generally increased their profits substantially. Canadian Westinghouse profits were up 26.6% and Canadian General Electric up 55%. While some of the increases over 1952 were not very substantial, e.g. Stelco's 8.3% increase, they were more significant when related to profits of the same firms in the years immediately preceding price decontrol. Thus Stelco's 1953 profits were 156% higher than in 1947.

The following are a few samples picked at random in the last two weeks:

Company	(Net Profits, After Taxes)		Increase
	1952	1953	
Tooke Bros. . . . .	\$ 20,430	\$ 58,052	184%
Creswell Roll Forming Co. . . . .	33,264	70,804	112%
Rolland Paper Co. . . . .	265,830	533,190	108%
Canadian General Securities . . . . .	272,408	536,944	97%
Steep Rock Iron Mines . . . . .	1,964,837	3,450,401	70%
Presed Metals of America . . . . .	369,076	608,585	65%
Canadian General Electric . . . . .	7,122,952	11,044,537	65%
Falconbridge Nickel . . . . .	2,535,241	3,867,069	53%
Anglo-Canadian Pulp & Paper . . . . .	2,152,554	3,222,944	50%
Gypsum, Lime & Alabastine . . . . .	1,132,878	1,613,910	43%
British American Oil . . . . .	14,130,399	19,735,437	40%
Canadian Westinghouse . . . . .	2,964,984	3,754,458	27%
McCull Frontenac Oil . . . . .	5,922,795	7,319,484	24%
International Utiliteis . . . . .	1,894,777	2,233,399	17%
Traders Finance Corp. . . . .	3,824,844	4,466,620	17%
Imperial Oil Co. . . . .	41,196,499	47,984,515	16%
Goodyear Tire & Rubber . . . . .	4,337,795	4,797,204	11%
Steel Co. of Canada . . . . .	13,163,458	14,257,440	8%

## THE COST OF THE HOME SHORTAGE

Ottawa (C.P.A.) — We are accustomed to seeing Canada's housing needs described in cold hard statistics. So many thousand more homes are needed, say the official reports. Here is a fragment of what the housing shortage means in Canada's capital city, a city where earnings are some of the highest in the country.

The 1953 report of Clarence Halliday, executive director of the Ottawa Children's Aid Society, gave a glimpse behind the curtain of statistics and revealed the misery that a shortage of homes, "the major social calamity of our day", can bring about.

During 1953, he said, a total of 103 children from Ottawa and district had been unable to live with their families because no accommodation was available to them. The cost to the taxpayers for these children will be \$52,545 in 1954.

Last year, some 37 Ottawa families were broken up, some permanently, due to lack of housing at some stage in their history, he reported. While there was varied accommodation available, he added, it was priced far out of reach of the low-income family.

Mr. Halliday pointed to the tremendous loss, both financial and in the social sense, that the home shortage brought in its train. He

concluded: "At the point of urgent need, a modest amount of financial help to pay rent might have saved us tax-payers thousands of dollars. It would have saved families at the same time."



Organe officiel de la Conf. des Travailleurs catholiques du Canada. Parait tous les vendredis.

Directeur: GERARD PELLETIER  
Administrateur: MARCEL ETHIER  
Rédacteur en chef: ANDRE ROY  
Publiciste: ROGER MCGINNIS  
Bureaux: 827, boul. St-Laurent, Montréal — VE. 3701  
Abonnement: Un an. \$1.50; le numéro 5 cents

Publié par la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada et imprimé par L'Imprimerie Populaire Limitée 434 Notre-Dame est Montréal. Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe. Ministre des Postes, Ottawa

# Reorganization Needed to Save Canadian Shipping Industry

Organized Labour was one of the foremost groups in the country which promoted the setting up of a Canadian Maritime Commission. Prior to the Commission being established in 1947, the representations made by Organized Labour to the Government in connection with the Canadian Maritime Commission included an outline of the ad-

ministrative scope necessary for the effective operation of this agency. Many of our recommendations were taken from the maritime legislation found in other shipping and shipbuilding nations.

Organized Labour was hopeful that the Commission would provide for Labour representation at the Commissioner level. This was not done and Labour representation was confined to the appointment of three Advisory Committee Members out of an advisory set-up

of over fifty persons, the majority of whom are from the employer groups; therefore, we feel that the Commission should be reorganized to permit a Labour representative being appointed a Commissioner and that Labour representatives be included in a number of Advisory Committees.

Upon the introduction of the Canadian Maritime Commission Act in 1947, Organized Labour was aware of the advisory restrictive role the Commission was confined to, as found in the operative sections set out below:

## LABOUR RECOGNITION IGNORED

Section 6. "The Commission shall consider and recommend to the Minister from time to time such policies and measures as it considers necessary for the operation, maintenance, manning and development of a merchant marine and a shipbuilding and ship-repairing industry commensurate with Canadian maritime needs".

Section 7. "The Commission may examine into, ascertain and keep records of:

- The shipping services between Canadian ports and from ports in Canada to port outside Canada that are required for the proper maintenance and furtherance of the domestic and external trade of Canada;
- The type, size, speed and other requirements of the ves-

sels that are and in the opinion of the Commission should be employed in such services;

c) The facilities in Canada for the construction, repair and reconditioning of vessels;

d) The cost of the construction, repair and reconditioning of vessels in Canada and in other countries;

e) The cost of marine insurance, maintenance, repairs, wages and subsistence of officers and crews and all other items of expense in the operation of vessels under Canadian registry and the comparison thereof with similar vessels operated under other registry.

f) Such other matters as the Minister may request or as the Commission may deem necessary for carrying out any of the

provisions or purposes of this Act".

Section 8. "The Commission shall

a) Exercise and perform on behalf of the Minister such powers, duties, and functions of the Minister under the Canada Shipping Act, 1934, as the Minister may require;

b) Administer, in accordance with regulations of the Governor in Council, any steamship subventions voted by Parliament; and

c) Exercise or perform any other powers, duties or functions conferred on or required to be performed by the Commission by or pursuant to any other Act or order of the Governor in Council".

## SHIPBUILDING INDUSTRY ABANDONED BY COMMISSION

We were hopeful that the Act would be extended to provide a wider jurisdiction to the Commission, as found in the Merchant Marine Acts of other maritime nations, on the subject matters set out in the operative sections of the Act. However, it would appear that the Commission has written off the future of Canada's shipping and shipbuilding industries as far back as 1949 when it published a report dated June 30th of that year which can be shown in Paragraphs 11, 12 and 13 of "Summary of Reports", Second Report of the Canadian Maritime

Commission, quoted below:

Paragraph 11: "The cost of operating a Canadian flag ship is the second highest in the world. In comparing the daily operating costs (excluding fuel oil and depreciation) of similar ships of nine nations, the United States comes first with the sum of \$972.52, Canada comes second with \$810.50, the United Kingdom ranks sixth with \$525.46 and Italy is last with \$421.71".

Paragraph 12: "Subject to the qualifications contained in this Report the cost of construc-

tion of a ship in Great Britain is approximately 25 % less than the cost of construction of a similar ship in Canada".

Paragraph 13: "Having regard to the cost of construction and operation and taking trade balance into consideration, it is inadvisable as well as uneconomic for Canada to consider the construction and operation of a Canadian flag, ocean-going merchant marine of sufficient dimensions to accommodate all her export trade or any fixed percentage thereof."

## NO EFFORT MADE TO ASSIST CANADIAN INDUSTRIES

It would appear that the policy of the Commission is to have the agency continue as a fact-finding body without a positive objective of promoting Canada's maritime position.

We, therefore, call upon the

Federal Government to amend the Canadian Maritime Commission Act to permit that agency to carry out a policy of aid and assistance to Canada's shipping and shipbuilding industries, as carried out by similar Commission in

other maritime nations. Also that the Government call upon the Commission to revise its policy of "abandonment", and lastly, that a Commissioner be appointed from Organized Labour.

S. T. PAYNE.

## DUPLESSIS BLASTS OTTAWA AT QUEBEC WORKERS EXPENSE

Duplessis in his war with Ottawa over his Provincial Income Tax Measure has struck a "foul blow" to the hundreds of Quebec workers who were contemplating advantage of the Federal Government Housing Loan set-up.

Duplessis latest move is to withdraw the 3 % rebate to the builder on housing loans negotiated through the banks and insurance companies.

The C.C.C.L. has entered a strong protest against this action through the General-Secretary, Mr. Jean Marchand, who says that this latest move of Duplessis will make it much more difficult for the Quebec worker to build for himself and family a decent home to live in.

The following is a copy of a telegram wired the Prime Minister of Quebec, Hon. Maurice Duplessis, from the Syndicate of Aluminum Workers of Arvida and signed by their President, Mr. Adrien Plourde:

Hon. Maurice Duplessis,  
Prime Minister, Quebec, P.Q.

"Workers of this District are worried over the Government's

policy in regard to the Provincial Housing Act STOP

A good means to combat Communism is to encourage workers to acquire their own homes STOP

Insurance Companies loan only 60 % on the total value of a home, without a guarantee of the Central Mortgage and Housing Corporation STOP

The majority of workers are unable to meet the initial payment of \$3,000 to 5,000 which will now be demanded STOP

The Federal payments under the National Housing Act will be too high without the 3 % Provincial Loan rebate STOP

Quebec worker's money invested in Insurance Companies should not be used for the benefit of Canadians in other Provinces STOP

Ottawa is acting within reason when they refused Duplessis the full 15 % income tax reduction STOP

But, this is no reason to penalize the Quebec workman and his family and deprive them of a home STOP

## NEWS DIGEST

### Montréal

Employees of Tetreault Shoe and Corbeil Limited are shortly expecting their granting of Certification after many months of waiting to be given the right to negotiate a collective labor agreement with their employers.

The Officials of the Shoe Worker's Syndicate of Montréal (C.C.C.L.) have announced that after many legal tussles victory in sight for these Montréal workers.

### Saguenay-Lake St-John

The conflict between five employers of the veneer industry in this district and their employees which resulted in the owners resorting to a "lock-out" of their employees as announced on this page two weeks ago has finally been settled in favor of the employees, who put up stiff resistance to the "arm-twisting" methods which were attempted by their employers during their anti-Syndicate campaign.

## PICARD IN EUROPE FOR I.L.O. Conference

The President of the Catholic Syndicates (C.C.C.L.), Mr. Gerard Picard, accompanied by Mrs. Picard, sailed from Quebec on April 24th, aboard the "Atlantic" for Europe where he will act as Technical Councillor with the Canadian representatives who will attend and take part in the forthcoming International Labor Organization (I.L.O.) Conference to be held at Geneva (Switzerland) in June.

When the Geneva Meetings are terminated Brother Picard will take part in the fiftieth anniversary of the Confederation of Christian Syndicates of Belgium and the International Christian Syndicates.

Mr. Picard will be joined at Geneva by Mr. Claude Jodoin, vice-president of the Trades and Labor Congress of Canada and fifteen others who will form the Canadian delegation to the 37th Annual Conference of the I.L.O.

The principal items to be discussed will be labor contracts and paid vacations.

Last year's conference the subject was discussed on the two weeks paid holidays for hourly paid employees and further discussion will resume this year on the same subject which will be thrashed out at length during this coming conference.

Mr. Picard's trip will cover about two and one-half months of activities campaigning in the interests of the members of the C.C.C.L.

## UNION'S ROLE TO BE STUDIED

Good publicity has been given to the Educational Program now in preparation by the Educational Director of the C.C.C.L. Mr. Edouard Jolicoeur, whose work has received recognition of the English Press of Montreal.

The "Montreal Daily Star" of Saturday 1st, has the following news item in connection with the educational program of the C.C.C.L.

### UNION'S ROLE TO BE STUDIED

Fernand Jolicoeur, Educational director of the Canadian Catholic Confederation of Labor, said to day thousands of union members in Quebec will study the role of unions in the community this year.

Courses will be given in larger communities throughout the Province, aimed at showing members that the union's role is not limited merely to questions of union organization, wage claims, collective bargaining or arbitration.

When "The Montreal Daily Star", Canada's leading English daily features such a news item as the above, it portends that the program of the C.C.C.L. on this subject is approved as a means to elevate the union members interest in his own welfare.

While "The Montreal Star" is decidedly not recognized as a pro-union newspaper, the fact of featuring such an item in their pages speaks well for the activities of the Catholic Syndicates (C.C.C.L.) and deserves the full support and aid of our members.

## SUMMER CONVENTIONS OF OUR FEDERATIONS

The Professional and Industrial Federations affiliated to the C.C.C.L. will hold their conventions during the coming Summer months.

The initial convention will take place at McMasterville, June 12 and 13, and will consist of the Chemical Workers Federation.

During the course of these meetings the different delegates of the affiliated Syndicates will make an analysis of the progress attained by their respective Federation as well as their professional problems and further activities.

The delegates will also discuss internal resolutions as well as those which will come up for discussion during the Autumn Convention of the Catholic Syndicates (C.C.C.L.).

Herewith is a list of times and locations of the forth coming meetings, as received to date:

Chemical Workers: June 12-13, at McMasterville;

Hosiery Workers: June 12-13-14, at Sherbrooke.

Miner's Syndicate: June 19-20, at Thetford Mines.

Syndicate of Leather and Shoe Workers: June 26-27, at Sherbrooke.

Municipal and Teachers Federation: July, 9-10-11, at St-Hyacinthe.

Syndicate of Retail Store Employees: August 7-8-9, at Montreal.

